

QUESTION DP - REUNION DU 12 JUILLET 2012 :	
Q2012-07-01	<p>SEMAINE COMPENSATRICE</p> <p>On n'arrête pas de dire aux employés de faire leur basic. Il serait bon que vos cadres fassent de même. Pour l'obtention de la semaine compensatrice les cadres font signer une feuille pour savoir si cette semaine sera payé ou récupérer. Etonnamment certain cadre disent ensuite à leurs équipes qu'ils ont donné trop de vacance et que celle-ci ne peut plus être payé, ou d'autre cadre font supprimer une semaine qui était poser. Si un salarié demande d'être payé c'est pour une bonne raison et il est inadmissible que vos cadres puissent faire de telles erreurs.</p> <p>Question : Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
Q2012-07-02	<p>PROTOCOLE</p> <p>Pour l'obtention d'une avance sur le 13ème mois nous voudrions savoir qu'elle démarche il faut suivre. Car chaque année cela change.</p>
Q2012-07-03	<p>MODIFICATION</p> <p>Comment se fait' il que lorsque un employé est en absence pour enfant malade et qu'il amène sont justificatif. Le cadre renseigne 7 heures et qu'ensuite le service paye déduit une demi-heure pour pause. Si l'employé ne vérifie pas son bulletin de salaire, il perd une demi-heure grâce au service paye.</p> <p>Combien d'heure Carrefour à gagner à l'encontre des salariés qui ne vérifie pas correctement leurs fiches de paye ?</p> <p>Nous attendons à ce que vous fassiez le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas et vérifier le nombre d'employés qui ont été lésé sur les 5 dernières années et fassiez la régulation.</p>
Q2012-07-04	<p>TEXTILE</p> <p>Les promotions textile ayant débuté des barres sont installé au milieu des allées et viennent de plus en plus loin dans le rayons DPH, ce qui entraine de gros problème pour la mise en place du rayons vu le nombre de palette reçut chaque jours, de gros problème pour le service réception pour amener l'arrivage en magasin, et de gros problème pour le service de nettoyage.</p> <p>Question : Au niveau sécurité est ce légale ? Comment se fait 'il que lorsque l'on veut mettre des box dans l'allée centrale, vous ne l'acceptez pas, et autorisé ses barres dangereuse ?</p>
Q2012-07-05	<p>RAMADAN</p> <p>Il serait judicieux que vos cadres fassent le tour des personnes pratiquantes pour leur donner leur jour de repos en milieu de semaine et non en début ou en fin. Cela sera surement bénéfique pour tout le monde car elles pourront récupérer un peu mieux au niveau fatigue.</p> <p>Question : Nous attendons une réaction humaine et rapide de votre part ?</p>
Q2012-07-06	<p>ECOLE</p> <p>Quel est cette nouvelle pratique au niveau de l'établissement, demander le chiffre de la casse aux employés et si ils ne le savent pas les menacer de les faire passer de l'après-midi, (ce que vous avez fait)</p> <p>Question : En quoi savoir le chiffre de la casse va empêcher un employé de faire correctement son travail ? Il serait plus judicieux de faire remonter à l'entrepôt le nombre de palette avec des produits abimé qui arrive chaque jour (ce que nous montrons à nos supérieur régulièrement mais rien ne s'améliore). Aujourd'hui le chiffre de la casse et DEMAIN ?</p>

Q2012-07-07	NIVEAU 2
	Sur quel critère les employés sont jugés pour passer niveau 2.
Q2012-07-08	ABSENCE
	Pourquoi certaine personne son en absence non payé lorsqu'elles ne peuvent venir après avoir téléphoné pour dire le motif de leurs absence, et que d'autre pour les mêmes cas se voient mettre un jour de CP ou autre modulation ??
Q2012-07-09	COURRIER
	<p>Avec la venue de M. HACHET chef de secteur PGC son gout pour les courriers est malheureusement venu avec lui. Quelle est cette chasse aux sorcières que fait ce chef de secteur avec les rasoirs soldés ? les employés les ont payé et non volé, c'est quand même lui qui à donner son aval pour mettre ces produits en tête de gondole au prix de 1 Euros. (qui soit dit en passant vis-à-vis la répression des fraudes, mettre des produits en rayon avec un prix de vente à perte ne doit pas être vraiment légal)</p> <p>Se servir en réserve est devenu illégal, alors bon nombre de vos cadres sont dans l'illégalité.</p> <p>Faire des recherches de ticket pour connaitre le nombre de produit acheté par les employés, est-ce bien légal ?</p> <p>Qui plus est, trouver vous normal qu'il fasse monter les employés sans leurs dire le motif ? (serait-ce pour qu'il ne soit pas accompagné par un représentant du personnel ?)</p> <p>Et quelle est cette façon d'interroger les gens et de les inciter à faire de la délation envers les autres employés ? De nouvel méthode aurait elle fait leur apparition au sein du magasin ?</p> <p>Question :</p> <p>Aller vous laisser pratiquer de telle méthode, et avez-vous donné votre consentement pour ces sanctions?</p> <p>A force de réagir comme ça bon nombre de vos employés iront faire leurs courses dans d'autre enseigne, c'est ce que vous voulez ?</p>